

## VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES

N° D'ORDRE...2022-42

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-167 du 24 septembre 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION D'HONORAIRES ENTRE LA COMMUNE DE LEZIGNAN-CORBIERES ET LE CABINET CAZCARRA ET JEANNEAU

**Le Maire de la Commune de LEZIGNAN-CORBIERES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 alinéa 11, et L 2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-167 du 24 septembre 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation accordée au maire par la délibération n° 2020-167 alinéa 11, pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention d'honoraires avec le Cabinet Cazcarra et Jeanneau ;

### DECIDE

**Article 1** – De conclure avec le Cabinet Cazcarra et Jeanneau, sis 168-170, rue Fondaudège – 33 000 Bordeaux, une convention d'honoraires relative à une consultation juridique concernant le transfert de compétence de zones d'activité économique à un EPCI.

**Article 2** – De procéder à la signature de ladite convention et de tout acte s'y rapportant.

**Article 3** – La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte et publiée sur le site internet de la commune le 26 juillet 2022.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20220726-2022-42-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022

Publication : 27/07/2022

Le Maire, Gérard FORCADA



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Compte tenu de la transmission en préfecture le ...

Et de la publication électronique.

Le Maire, Gérard FORCADA

**Lézignan-Corbières, le 26 juillet 2022**

**Le Maire,  
Gérard FORCADA**

